**Les aires protégées**

Le Togo compte un réseau dense d’aires protégées répandu sur l'ensemble du territoire national.
On dénombre jusqu'à 83 aires protégées dont la plupart ont subi des fortunes divers passants de l'occupation partielle jusqu'à l'envahissement totale. D'où la réorientation de la politique nationale vers la réhabilitation de l'existant sur une base participative. Ce processus a conduit à l'institution par décret d'un système national des aires protégées du Togo dont le but ultime est de pouvoir catégoriser toutes les aires protégées du pays.

De 1937 jusqu’à la fin de 1980, le Togo comptait 83 sites d’aires protégées couvrant environ 14 % de la superficie terrestre du pays.

Depuis les troubles sociaux et politiques des années 1990, le réseau national d’aires protégées est fortement menacé avec la surexploitation des ressources naturelles, la déforestation, l’agriculture et surtout l’installation des hameaux d’habitation dans les aires protégées. Un processus de réhabilitation et de gestion participative des aires protégées a été engagé depuis 1999. Dans ce sens, le projet dénommé « projet renforcement du rôle de conservation du système national des aires protégées au Togo (PRAPT) » a été financé par le FEM et autres partenaires techniques et financiers (UEMOA, PNUD) avec une contrepartie  en nature et en espèce du gouvernement togolais. Il est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la principale agence d’exécution est la Direction de la faune et de la chasse (DFC) du MERF.